



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : troisième concours du CAFEP-CAPES

Section : langue des signes française (LSF)

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Jean-Louis BRUGEILLE

IA-IPR, président de jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

Propos introductif	3
Données statistiques de la session 2023	4
Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF	5
I.ADMISSIBILITE	6
1. Définition générale de l'épreuve	6
2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve : Composition	6
2.2 Prestations des candidats	9
2.3 Recommandations du jury	10
II. ADMISSION	11
1. Définition des épreuves d'admission	11
2. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon en LSF	11
3. Deuxième épreuve d'admission : épreuve d'entretien	17
4. Conseils et recommandations communs aux épreuves d'admission	21
ANNEXES	25

Propos introductif

Le 20 mars 2023, à la Maison des Examens à Arcueil, a eu lieu l'épreuve d'admissibilité du troisième CAFEP-CAPES de Langue des Signes Française, ouvrant ainsi sa première session de recrutement par la voie du troisième concours. Deux postes étaient offerts au troisième Cafep-Capes.

Le présent rapport s'attache à analyser les épreuves de la session 2023 et à formuler des conseils à l'attention des candidats de la session 2024. L'ensemble du jury tient à rappeler que ce concours exige un niveau minimal de maîtrise de la LSF. Il encourage les candidats malheureux de la session 2023, qui auraient ce prérequis indispensable, à s'inscrire à nouveau à ce concours s'il y a lieu. Il invite également toute personne intéressée par l'enseignement de la LSF à se documenter et à s'inscrire dans un dispositif de formation afin d'envisager de se préparer à ce concours¹.

Enfin l'organisation de ce concours est rendue possible grâce à l'expertise partagée des personnels de l'Education nationale qu'ils et elles soient enseignants de LSF, personnels de direction, enseignant-chercheur, inspecteurs d'Académie, personnels en charge du numérique au rectorat de Versailles, personnels techniques du lycée De Nehou de Paris, personnels administratifs et de surveillance de la Maison des Examens d'Arcueil et du ministère de l'Education nationale. Qu'ils et elles soient particulièrement remercié(e)s pour leur engagement en faveur de la réussite de ce concours prestigieux !

¹ Voir à ce propos :
<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/> ;
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/> ;
<https://eduscol.education.fr/127/langue-des-signes-francaise>

Données statistiques de la session 2023

Nombre de postes à pourvoir :	2
Nombre de candidats inscrits :	7
Nombre de candidats présents	6 (soit 86% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	5
Nombre de candidats non éliminés :	3
Nombre de candidats éliminés :	2
Nombre de candidats refusés :	1
Barre d'admissibilité :	11,54/20
Moyenne des candidats admissibles	13,49/20
Nombre de candidats admis :	2 (soit 40% des admissibles)
Barre d'admission :	12,13/20
Moyenne générale des candidats admis :	12,38/20
Moyenne aux épreuves d'admission des candidats admis	12,03/20

Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF

Le troisième concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité (une épreuve disciplinaire) et deux épreuves orales d'admission (une épreuve de leçon et une épreuve d'entretien).

Admissibilité (Coefficient 4)	Admission (Coefficient 8)
Epreuve 1 <i>Épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 4</i>	Epreuve 1 <i>Épreuve Orale sur 20</i> <i>Coefficient 5</i>
<u>Épreuve disciplinaire</u> 1ère partie COMPOSITION LS-vidéo à partir d'un dossier 2ème partie TRADUCTION <i>Durée de l'épreuve : 6 heures</i>	<u>Épreuve de leçon en LSF</u> 1ère partie ANALYSE et PRESENTATION du ou des documents (15 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (15 minutes maximum) 2ème partie PRESENTATION d'une séance de cours (20 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (10 minutes maximum) <i>Durée de préparation : 3 heures</i> <i>Durée de l'épreuve : 1 heure maximum</i>
	Epreuve 2 <i>Épreuve Orale sur 20</i> <i>Coefficient 3</i>
	<u>Épreuve d'entretien</u> 1ère partie (15 minutes) PRESENTATION de son parcours et de ses motivations (5 minutes maximum) ECHANGE avec le jury (le temps restant). 2ème partie (20 minutes) DEUX MISES EN SITUATION professionnelle <i>Durée de l'épreuve : 35 minutes</i>

I. ADMISSIBILITE

1. Définition générale de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

L'épreuve d'admissibilité est unique. Elle est notée sur 20, a un coefficient de 4 et a une durée de six heures. Toute note égale ou inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admissibilité

Cette première épreuve dite « **épreuve disciplinaire** » comporte deux parties :

a) COMPOSITION en LS-Vidéo : à partir d'un dossier constitué de documents issus du patrimoine culturel sourd, en lien avec l'objet d'étude ou un des axes inscrits au programme, le candidat propose une analyse.

b) TRADUCTION : un ou deux exercices de traduction de la LSF au français écrit et/ou du français écrit à la LSF. Cet exercice peut prendre appui sur un ou deux documents figurant dans le dossier.

2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve : Composition

Le sujet est téléchargeable sous le lien :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/5306/download>

Après avoir pris connaissance des documents 1 et 2, vous vous interrogerez sur **les motifs** de la décision prise lors du congrès de Milan ainsi que sur **les conséquences** encore perceptibles en ce début du 21ème siècle.

Document 1 : Extrait de la vidéo "Le congrès de Milan de 1880", vidéo en langue des signes française, à partir de 2 minutes 26. Source: BELLISEN Patrick et al., « *Paroles de Sourds. A la découverte d'une autre culture* », Editions la Découverte, 2018, chapitre : *le congrès de Milan de 1880, un coup de massue dans la destinée des Sourds*.

Attentes minimales :

Le Congrès de Milan est un objet de connaissance simple et on attend que le candidat s'en saisisse.

L'interdiction, l'exclusion, les punitions, souffrances des élèves sourds, les conséquences sur leur scolarisation. Conséquence médicale également mais aussi sur la vie quotidienne. Appauvrissement des débouchés professionnels. Alors qu'à l'étranger la Langue des signes et la culture sourde se développe. La Langue des signes française a été maltraitée jusqu'à la menacer de disparition. Une mort à petit feu...

La loi qui favorise l'intégration, le suivi de scolarisation, la carte d'invalidité, l'Allocation Adulte Handicapé– l'Allocation Education Enfant Handicapé, la Prestation de Compensation du Handicap... ce sont des conséquences également.

La Langue des signes française a survécu : dans le sport, la famille...

Il y a quatre parties : les prémices de la Langue des signes française, son interdiction, sa mort jusqu'en 1975, puis le réveil Sourd.

La référence aux programmes qui évoquent bien sûr ce sujet selon les trois axes suivants :

1) La sanction affreuse (2'40 - 3'20) (1-les professeurs et directeurs sourds partent 2- Les établissements

ferment ou modifient 3- les nouveaux élèves évitent de rentrer en contact avec les autres élèves comme si la LSF était une maladie 4- les élèves sont punis s'ils s'expriment en Langue des signes française) ;

2) La souffrance des élèves (3'31 - 3'48) (1- privés de la Langue des signes française, 2- exclus, 3- perdus = pas de territoire et sans langue) ;

3) Les conséquences sur l'éducation des sourds (3'48 – 4'43) (1- rejeter la Langue des signes française sans discussion malgré son résultat positif, 2- les différents motifs : 1- gouvernement de Jules Ferry propose une langue unique et interdit les langues des minorités, 2- les nouvelles techniques et nouveaux matériels pour entendre les sons, 3- les nouveaux médecins qui pensent être capables de réparer les problèmes de l'audition) ;

4- Les conséquences de la vie sourde pendant 100 ans (4'43 - 5'37) (1- les savants sourds ont disparu en France comme dans d'autres pays, 2- les sourds sont faibles sur la culture générale sauf dans deux pays : USA et Scandinavie, 3- les métiers sont plutôt manuels) ;

2^e partie du documentaire : La suppression de l'art et l'œuvre du Sourd (3'20 - 3-31) ;

Le pouvoir de l'oralisation continue malgré les résistants sourds (6'21 - 7'36) (1- Langue des signes française combattue, presque disparue : les mains dans le dos, les politiques et la société voient la Langue des signes française comme nulle et pauvre, le niveau de la culture et d'éducation baisse. Par exemple les écrivains, la littérature et les journaux sourds ont disparu donc la culture, l'art, et la littérature sourde sont morts jusqu'en 1975).

Attentes bonus pour classer les candidats

Faire le lien avec d'autres publications comme le « Congrès de Milan - le coup de massue »

Termes, vocabulaire, iconographie

Signe de Jules Ferry

Document 2 : CANTIN Yann, article intitulé « L'ère des luttes (1880-1920) *Le congrès de Milan, 6-9 septembre 1880.* », page 6. Source : « LE JOURNAL DES EXPOS » du Centre des Monuments nationaux, consacré à l'histoire silencieuse des Sourds, le Panthéon, 19 juin / 6 octobre 2019.

Attentes minimales :

C'est un texte issu de la brochure de présentation de l'exposition du Panthéon (2019) ;

Le texte présente des noms propres : Yann Cantin... ;

La stratégie de la suppression de la Langue des signes française :

1 - dans la volonté d'une intégration radicale effaçant la spécificité sourde, le comité Pereire organise le deuxième Congrès international de l'éducation des Sourds du 6 au 9 septembre 1880, à Milan. Alors que trois congressistes sourds seulement sont présents dans la salle ;

2 - La LSF n'est pas légalement interdite, mais le solide réseau d'influence des oralistes en France et en Europe contribue à priver rapidement les écoles dites signantes des moyens financiers nécessaires pour pérenniser leur action ;

3 - La méthode orale pure consiste à éduquer les enfants sourds sur la base de la parole uniquement, sans support visuel ou écrit durant les deux premières années de leur scolarité. Elle se fait au détriment d'une approche mixte adaptée à la diversité des tempéraments, des appétences et des intelligences, et privilégie une intégration fonctionnelle dans le monde des entendants, au lieu du développement des savoirs.

Discussion globale du sujet :

Liens aisés à opérer entre la vidéo et le 2^e document ;

Comment a été prise cette décision à Milan ? Qui l'a influencée ? ;
Annulée officiellement ? non, de façon invisible ! c'est différent et malheureusement plus fort ;
Le programme précise deux parties : l'invisibilité >> annulation de la langue // annulation de l'art et de la création puis évoque l'évolution de la langue des signes (y compris positives : avancées médicales, écoles bilingues, fédération nationale des sourds, ouverture du choix des métiers accessibles...). Mais attention le sujet et les documents se limitent aux conséquences négatives... Il faut donc revenir sur les freins toujours observables aujourd'hui (exemple : faible développement de la scolarisation des enfants sourds, développement timide de la Langue des signes française en tant que langue à part entière, sous-titrage de mauvaise qualité, très peu d'interprètes...). La situation ne serait-elle pas pire aujourd'hui ? L'amélioration est extrêmement lente par rapport à celles de la Scandinavie ou des USA.

Problématiques possibles :

L'interdiction invisible de la langue des signes, quelles conséquences aujourd'hui ?
La concurrence, la compétition entre Pereire et l'Abbé de l'Épée : oralisme/langue visuelle ;
Conséquences d'hier toujours lisibles aujourd'hui ;
Les Sourds aujourd'hui sont-ils mieux représentés, associés aux décisions qu'hier ?
Le handicap : freins et limites, ressource ? Ce doit être un choix individuel et non une décision qui émane de la loi dictée.

Traduction en français écrit

Paroles à la découverte d'une autre culture de Sourds – p 44, segment de 4'06 à 4'43

Extrait du livre initial (texte d'origine) : Ce revirement brutal a été facilité par le contexte de l'époque, qui voyait la convergence de plusieurs influences : l'unification de la langue française sous le gouvernement de Jules Ferry réprimant par ailleurs les langues régionales et minoritaires, l'apparition des premiers appareils acoustiques et le prestige naissant de la médecine allopathique qui se faisait fort de résoudre la question du déficit auditif et de ramener les Sourds à la « normalité ».

Traduction de l'interprétation signée par le jury :

Ce changement brutal et radical s'ancre dans un contexte historique particulier.
A l'époque, le gouvernement de Jules Ferry avait déjà œuvré / entamé les travaux pour faire de la langue Française, l'unique langue du territoire national. De fait, l'expression des langues régionales et minoritaires était réprimée jusqu'à provoquer leur anéantissement/disparition totale.
Parallèlement, on voit se développer/ à cela s'ajoutait / une autre dimension, un climat de découvertes, l'émergence de nouveautés techniques comme les audioprothèses (autrefois constituées d'un boîtier relié à des amplificateurs sur les oreilles et porté autour du cou).
Ces nouveautés s'ajoutent à la multiplication des vocations de médecins à se pencher sur les soins de l'oreille. De plus en plus de médecins se spécialisent dans des travaux de recherche sur l'oreille et deviennent ORL (Oto-rhino-laryngologistes), affirmant que les sourds sont des déficients auditifs et que par l'ajustement de paramètres physiques sur l'oreille il est tout à fait possible de pallier une déficience auditive, permettant de fait un retour efficace à l'idée de normalité.

Autres éléments d'analyse proposés :

Le contexte historique en France et plus largement en Europe:

Emergence progrès technique ;
De plus en plus d'ORL (oto-rhino-laryngologistes) ;
Nouveau gouvernement ;
Langues régionales et minoritaires à effacer.

Les motifs/ raisons de cette prise de décision

Nécessité de contrôle : langue unique du territoire national, toute la population à égalité ;
Peu de sourds au congrès ;
Non représentation des sourds signants et/ou signants ;
Pas d'accès aux échanges pour les trois sourds présents- minorité de représentants de la Langue des signes française ;
Décision déjà prise avant les échanges (car contexte).

Les conséquences

Obscurantisme ;
Punitions ;
Régession et non développement de la Langue des signes française ;
Retard France/Italie par rapport aux autres pays ;
Conséquences positives et négatives.

Les points négatifs se retrouvent à différents niveaux, celui de l'éducation avec la loi de l'intégration, Equipe de Suivi de Scolarisation, celui de la santé avec l'implant, celui de la langue avec une langue codée issue du parler, et le handicap (carte d'invalide, Allocation Adulte Handicapé, prestation de compensation du handicap).

2.2 Prestations des candidats

2.2.1 Composition

Les prestations des candidats témoignent d'une bonne compréhension globale des documents et d'une expression compréhensible en Langue des signes française.

En ce qui concerne l'introduction, certains candidats ne présentent pas de plan, ni de problématique. Un candidat présente une problématique dans l'introduction mais n'y répond pas, ni dans la composition, ni dans la conclusion ;

En ce qui concerne le développement, les thèmes abordés étaient en lien avec ceux des documents proposés. Certains candidats n'ont pas proposé de développement à leur composition.

La majorité des candidats n'ont pas proposé de problématique, pour ceux d'entre eux qui en ont proposé une, la réponse à celle-ci n'apparaissait pas. Une minorité de candidats a proposé une problématique en lien avec les documents proposés par le jury et y ont répondu de façon satisfaisante.

Certains candidats n'ont pas exploité tous les documents, ils se sont limités à deux documents. Dans l'ensemble, les candidats ont démontré une bonne maîtrise de la langue.

Durée et maîtrise de la production en LS-vidéo :

Les compositions filmées ont été séquencées de façon assez similaire, ce séquençage correspondant aux différentes parties ou sous-parties du plan adopté ;

Une bonne organisation des fichiers vidéo (durée, taille des parties, intitulés explicites et hiérarchisés) est appréciée car elle permet au jury de mieux juger de la cohérence d'ensemble ;

D'une session à l'autre, les candidats progressent dans leur maîtrise de la LS-vidéo et leur tenue vestimentaire est adaptée. Le jury constate que les positions adoptées (debout ou assis) permettent une bonne appropriation de l'espace de signation. Rappelons l'importance du regard "face caméra" qui permet le repérage des structures (unités lexicales/unités de transfert), la caméra figurant alors comme un interlocuteur potentiel.

2.2.2 Traduction

Les prestations des candidats témoignent d'une compréhension globale de la LSF correcte et d'une certaine maîtrise du français. Malgré quelques imprécisions, la plupart des candidats parviennent à restituer correctement le sens de la LS-vidéo. Des maladresses ou incorrections d'ordre syntaxique sont relevées dans certaines copies, sans qu'elles n'entravent la compréhension générale. Cependant, dans certaines propositions de traduction, certaines parties étaient manquantes.

2.3 Recommandations du jury

2.3.1 Composition

Le jury conseille aux futurs candidats de s'entraîner à traiter différents sujets et à établir un lien explicite et approfondi entre documents d'appui et libellé du sujet. Il peut être intéressant de s'exercer à analyser des documents en fonction d'une idée organisatrice. De même la variété des documents supports (vidéo, texte, dessin...) doit guider la préparation au concours, dans une logique de préparation ordinaire d'une séquence de cours.

Les futurs candidats sont invités à se référer au document sous le lien :

<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/spip.php?article73>

Ce document est très important car il formule des conseils tant liés aux contenus qu'aux aspects formels. Le rapport de la session 2022 avait détaillé ces aspects, désormais disponibles sous la forme d'une ressource en ligne.

On ne peut que rappeler la nécessité de s'entraîner à se filmer dans des conditions proches du concours, en respectant les préconisations formulées quant au cadrage.

II. ADMISSION

1. Définition des épreuves d'admission

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. Les épreuves d'admission sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20. La première a un coefficient de 5 et la seconde a un coefficient de 3. Toute note égale à 0 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon en LSF

« L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance ».

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation

1) **Première partie : Analyse et présentation des documents**, suivies d'un entretien avec le jury : « le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat. »

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum)

2) **Deuxième partie : Exposé de la séance pédagogique**, suivi d'un entretien avec le jury : « Le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre. » Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel le/la candidat(e) est amené/e à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum).

2.1 Sujet de la session 2023 et attentes du jury pour l'épreuve

Votre objectif est de concevoir et d'animer une séance en classe d'une durée d'une heure pour une classe de seconde en langue seconde générale et technologique. Vous vous appuyez sur le document vidéo en LSF ci-dessous imposé par le jury. Vous recherchez et sélectionnez, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents supplémentaires. Pour ce faire, vous disposez d'un ordinateur vous permettant d'accéder à Internet.

Cette classe est composée de quatorze élèves grands débutants dont un garçon. Deux d'entre eux ont des besoins dus à des difficultés d'apprentissage, ce qui requiert une attention spécifique de la part de l'enseignant pour surmonter les obstacles aux apprentissages.

1^{ère} partie :

Face au jury, vous restituez, analysez et commentez le document imposé, puis vous présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez votre choix.

2^e partie :

Vous présentez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposez ses propositions de mise en œuvre. Dans la perspective d'un usage en classe, vous proposez des pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques du document imposé et du ou des document(s) que vous avez choisi(s). Vous construisez cette séance en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Vous proposez un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Le document imposé par le jury :

Document : Extrait de « Silence, on tourne », vidéo en langue des signes française, émission « Signes » de RTS du 18 février 2017.

Lien : <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/silence-on-tourne?urn=urn:rts:video:8398401> (durée totale de 30 minutes)

Durée de l'extrait: 4 minutes 20

Il s'agit d'une classe de seconde générale ou technologique de débutants et grands débutants.

La classe intègre deux élèves en difficulté d'apprentissage.

Ce sont bien les programmes L2 qui sont à prendre en compte.

Partie 1: analyse et présentation du document imposé et analyse et présentation des documents choisis par le candidat :

Les attendus du jury : les candidats doivent traiter les différents points ci-dessous :

1-Le support : lieu où est tournée la vidéo.

- Destinataire : téléspectateurs de l'émission ou possibilité de revoir en replay sur internet
- Langue source : Langue des signes française
- Production : deux locuteurs : la présentatrice qui mène l'interview et la personne interviewée.
- Liaison : pas de sous-titrage, pas d'annotation, pas d'indications manuelles
- Enregistrement :

Lieux	Musée Charlie's World à Vevey en Suisse	Dans le salon d'un logement privé
Luminosité	Plusieurs éclairages (foncé au début de l'extrait et plus clair à la suite de l'extrait), éclairage type d'un établissement culturel, plusieurs écrans projettent des extraits de films de Charlot	
Tenue vestimentaire	Vêtements de la vie quotidienne, polo beige à manches longues pour un locuteur, sweat vert pour l'autre locuteur	

Posture / position	<p>Debout</p> <p>Déplacement dans le musée</p> <p>Immobile lors des échanges.</p>	<p>Déplacement pour un locuteur</p> <p>Position assise pour un locuteur qui expose ses travaux.</p>
Regard	<p>La présentatrice regarde la caméra lors de la présentation du thème de l'émission</p> <p>Les deux locuteurs se regardent lors de l'interview</p>	
Cadrage	<p>Plan pied mobile</p> <p>Plan américain</p>	<p>Plan américain mobile</p> <p>Plan taille</p>
Vidéo	Lien internet web	

- Finition : LS-vidéo montée, montage du reportage.
- Option de lecture : sous-titrage, affichage, vitesse.

2-La forme :

- LS- vidéo issue de l'émission Signes. « Silence, on tourne. » 2017 ;
- La présentatrice réalise une interview d'une personne Sourde qui porte le projet d'une série de 10 épisodes en lien avec le personnage de C. Chaplin ;
- LS-vidéo différée car elle comporte des montages / l'émission n'est pas en direct / tournage dans deux lieux ;
- Lien avec la culture sourde : enseignement du théâtre et du mime à Charlot par deux enseignants Sourds américains. / lien avec le projet de 10 épisodes élaborés à partir de dessins qui facilitent le travail d'assimilation des différents rôles de chacun.

3-Le fond :

- Interview : forme journalistique. Des questions ouvertes et une question fermée au sujet de la musique ;
- Deux parties bien distinctes dans l'extrait ;
- Au départ le son n'était pas prévu jusqu'à ce que la fille du réalisateur demande de rajouter le son/ pour Lionel c'est une prise de conscience pour une égalité Sourds/entendants ;
- Un travail est réalisé au niveau des images, des images animées, de la vidéo, du story-board, du montage ;
- 10 épisodes sont prévus et lors de l'interview, Lionel évoque le dixième film.

Analyse du document :

- La journaliste se déplace dans le musée Charlie Chaplin's World à Vevey en Suisse Romande à la rencontre de Lionel qu'elle souhaite interroger concernant la réalisation de 10 films inspirés de Charlie Chaplin ;
- Ils s'arrêtent devant des projections d'extraits de film avec Charlie Chaplin pour échanger sur le projet de Lionel et plus particulièrement sur le fait d'avoir choisi cet acteur ;
- Deux parties : 1- le travail de Charlie Chaplin au niveau de l'expression du visage grâce à l'enseignement de deux professeurs sourds américains. Dans cette partie, un extrait d'un épisode est présenté. 2- Comment le projet de réalisation de 10 épisodes en lien avec le personnage de Charlie Chaplin est élaboré / dans l'extrait on aperçoit Lionel présentant ses dessins ;
- Discussions au niveau de l'expression du visage de Charlie Chaplin qui reflète sans parole toutes les émotions dans des degrés variés. Charlie Chaplin a eu comme professeurs de mime deux personnes sourdes ;
- Lionel comprend à ce moment-là pourquoi Charlie Chaplin a une si grande capacité d'exprimer des émotions uniquement avec le visage et d'emprunter des expressions Pi Sourdes ;
- L'entretien se poursuit dans ce qui semble être une maison individuelle, celle de Lionel ?, pour la présentation d'une étape du travail : l'assimilation des rôles de chacun. Cela se fait par le dessin ;
- Lionel explique que le dessin lui permet de faciliter son travail de metteur en scène car cela est visuel. L'assimilation des rôles de chacun est plus rapide ;
- Quelques extraits des épisodes sont présentés dans le document ;
- Lionel expose la réalisation du dixième épisode ;
- Les 10 épisodes seront présentés une fois qu'ils seront tous montés.

Attendus du jury :

Les candidats doivent s'assurer que les documents proposés sont libres de droit et utilisables en classe. Les attendus concernant la présentation détaillée, l'analyse des documents choisis par le candidat sont les mêmes que ceux exigés pour le document imposé. Le candidat doit en plus, indiquer et expliciter les liens qui existent entre les différents documents, justifiant ainsi sa sélection.

Partie 2 : présentation d'une séance avec le document imposé :

Les attendus du jury : les candidats doivent traiter les différents points ci-dessous :

Attendus du sujet :

- Connaître les programmes en vigueur de la seconde générale et technologique et établir clairement le lien entre le sujet et le programme (exemples : « la création et le rapport aux arts » ou « représentation de soi et rapport à autrui » ou « le passé dans le présent » ou « les univers professionnels, le monde du travail ») ;
- Choisir une problématique pour la séance, cohérente par rapport à l'axe des programmes retenus (exemples : Sur l'axe 6 : comment on met en exergue la différence entre sourds et entendants en créant un petit film qui mettraient en scène ces différents ? Ou sur l'axe 4 : comment on peut exprimer une

émotion ressentie sans verbalisation? Ou sur l'axe 2, quel lien faire entre le travail de Charlie Chaplin et Visual Vernicular ou l'art et le cinéma sans parole : comment s'exprimer en silence ?) ;

- Introduire **obligatoirement** le document imposé par le jury dans la séance : l'extrait de l'émission « Silence, on tourne ».

Documents choisis par les candidats : les candidats doivent s'assurer que les documents proposés sont libres de droit et utilisables en classe. Les attendus concernant la présentation détaillée des documents et l'analyse des documents sont les mêmes que ceux demandés pour le document imposé.

Le candidat indique le lien entre le document imposé et les documents choisis.

Concevoir et présenter des contenus pour une heure environ de cours :

- Présenter le contexte de la séance: nombre d'élèves, prise en compte de élèves en difficulté d'apprentissage organisation de la salle de classe, présentation du matériel (portable, tablette, ordinateur, chaises, tableau interactif...) le placement de la séance dans la séquence ;
- Présenter les deux élèves en difficulté d'apprentissage, faire des hypothèses sur leurs difficultés, les prendre en compte et différencier sa proposition (adapter les documents proposés, diversifier les supports, varier les modalités d'interaction, proposer des rythmes adaptés par exemple) ;
- Relever des signes sur le thème « film muet » à l'aide des sous-titres : film, images, images animées, Charlot, mime, expressions, danse, jouer, musique, inventer, réfléchir, comprendre ;
- Amorce en faisant des recherches sur Charlie Chaplin car peut-être que les élèves ne le connaissent pas ;
- On peut étudier la grammaire ou la syntaxe mais il n'est pas envisageable d'en faire le seul contenu de la séance ;
- Mise en œuvre :
 - 7 binômes, l'enseignant donne 2 mots à chaque binôme qui les identifie dans la LS vidéo. Les deux nouveaux signes sont validés par l'enseignant. Les élèves doivent trouver les deux signes tout seuls. Une fois les 2 signes validés, étape suivante :
 - Jeu pour assimiler les 10 signes restants : roulement interne des 4 binômes et des 2 trinômes (les élèves en difficulté) assis les uns en face des autres. Les 12 mots sont projetés au tableau avec un chiffre. Un élève mime son nouveau signe et le camarade donne le chiffre du mot.

Autres propositions de pistes :

- Les émotions à l'aide de cartes. Binômes et trinôme, 7 émotions. Chaque binôme/trinôme une émotion avec 4 degrés différents. Reproduire les expressions de manière précise en respectant le degré de l'émotion. L'autre élève pointe l'image. Voir ensuite correspondance entre les deux. Pour les élèves en difficulté, ils intègrent un binôme s'ils éprouvent des difficultés lors de l'exercice.
- Le dessin et le mime avec un peu de grammaire. Thème : le monde du travail. (Clin d'œil à « Les temps modernes ») Toujours en binôme ou trinôme si difficulté. Chacun dessine puis mime son dessin à son binôme. Comparaison des dessins.

Remarques ou conseils aux candidats :

- Le jury s'inquiète sur le fait que la consigne du sujet a parfois été non respectée et invite les candidats à la lire précisément et à la suivre.
- Le candidat sera pénalisé s'il présente une séquence alors que la consigne demande une séance, s'il s'éloigne du thème imposé (axe du programme dans l'entête du sujet) pour exploiter les documents autour d'un autre axe culturel, s'il n'exploite pas le document imposé.

2.2 Prestations des candidats

Concernant la première partie de l'épreuve de leçon (présentation et analyse des documents), une minorité des candidats a répondu aux attentes du jury quant à la présentation des caractéristiques de la vidéo.

Chez la plupart des candidats, les références du document n'ont pas été mises en évidence. Les liens entre le document imposé et les documents sélectionnés par les candidats n'ont pas non plus été faits pour la majorité des candidats. Certains documents choisis n'ont pas été présentés par les candidats car ils se sont rendus compte par eux-mêmes pendant leur exposé que ces derniers n'étaient pas pertinents.

De même, les caractéristiques de la LS-vidéo ont été trop peu ou pas du tout identifiées. La justification des choix des documents n'a pas été fournie par la majorité des candidats. Aucun candidat n'a suffisamment analysé les intentions de l'auteur : la majorité d'entre eux n'ont fait que répéter le discours sans analyse, ni reformulation.

Ainsi, la mise en évidence des références culturelles dans l'analyse des documents ne pouvait se faire de façon complète.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve de leçon (conception d'une séance de cours), la majorité des candidats a restitué le contexte et fait une bonne entrée en matière. Le jury a apprécié une proposition de problématique dans la présentation de la séquence.

La totalité des candidats a mentionné les objectifs de la séance, même si dans certaines présentations, cela n'a pas été fait de manière explicite. La totalité des candidats a mentionné l'évaluation mais sans apporter des indications quant aux critères de notation ni de consigne précise.

Les candidats ont mentionné la présence de deux élèves en difficulté d'apprentissage dans la classe sans apporter des adaptations concrètes ni pour la mise en œuvre de la séance ni pour les modalités d'évaluation. Aucune proposition de différenciation pédagogique ni de stratégie d'étayage n'ont été proposées dans l'exposé.

Le jury apprécie la proposition de mise en œuvre d'une séance réalisable. Il regrette cependant que le document imposé dans la consigne n'ait pas été utilisé lors de cette proposition de séance. Le candidat a été pénalisé pour ne pas avoir respecté la consigne. La démarche actionnelle a été proposée dans la majorité des présentations de séance mais sans consigne précise ce qui n'a pas permis au jury de bien comprendre la mise en situation.

La majorité des candidats n'a fait aucune allusion à l'évaluation. La différenciation pédagogique et la stratégie d'étayage n'ont pas été évoquées. Par ailleurs, les activités langagières ont semblé classiques, répétitives et sans dynamique.

Concernant l'entretien dans les deux parties de l'épreuve de leçon, le jury a constaté que la majorité des candidats a répondu aux sollicitations et interrogations du jury, qui regrette toutefois le manque d'analyse de approfondissement de certaines réponses.

Une connaissance suffisante des programmes a fait défaut à la majorité des candidats.

Le jury souhaite préciser que s'il pose des questions sur des points déjà abordés par le candidat c'est qu'il souhaite des précisions. Le candidat est amené à y répondre sans montrer des signes d'impatience ou sans émettre des remarques telles que « je vous l'ai déjà expliqué » ou « mais vous n'avez pas compris ».

2.3 Recommandations du jury.

Pour la première partie de l'épreuve de leçon (présentation et analyse des documents) :

- Citer les références du document dans le détail (source, date, auteur, titre) ;
- Analyser la totalité du document en détail et avec précision (destinataire du message, qualité de la vidéo, sous-titrages, incrustations, montage anticipé par l'émetteur ou à postériori.) Se reporter au Bulletin officiel de l'Education nationale du 17 août 2017 concernant les programmes de Langue des signes française.) ;
- Veiller à mettre en évidence les liens entre le sujet et les documents choisis et présentés au jury ;
- Justifier la sélection de documents proposés ;
- Analyser, organiser et reformuler les intentions de l'auteur avec précisions ;
- Faire preuve de connaissances culturelles solides en établissant des liens entre les informations perçues dans le document et les éléments historiques et socio-culturels correspondants ;
- Organiser son propos et faire un plan ;
- Organiser et mettre en évidence une argumentation efficace dans l'objectif de convaincre le jury.

Pour la deuxième partie de l'épreuve de leçon (conception d'une séance de cours) :

- Situer le contexte de la séance (classe/élèves/ L1 ou L2), et faire le lien avec les programmes (thème/axe culturel) ;
- Situer la séance dans la séquence ;
- Veiller à inclure les modalités et objectifs d'évaluation dans la présentation de la séance (et/ou la situer dans la séquence) en justifiant ses choix ;
- Enoncer clairement les objectifs de la séance et les inscrire dans un contexte (séquence) ;
- Prendre en compte l'ensemble des paramètres de l'énoncé sans omettre un point important (par exemple, accueil des élèves étrangers) ;
- Etre attentif au profil de la classe et proposer des activités adaptées aux besoins spécifiques des élèves ;
- Veiller à analyser finement les supports afin de pouvoir les rendre accessibles et directement exploitables par les élèves ;
- Veiller à limiter le nombre d'activités et privilégier leur approfondissement ainsi la qualité des supports utilisés (attention à la durée/ sélection...) ;
- Veiller à proposer des activités variées qui rendent l'élève véritablement acteur de ses apprentissages (actif, dynamique, responsable) ;
- Ne pas délivrer le savoir de façon magistrale. L'enseignant doit mener les élèves vers l'autonomie, et s'appuyer sur leur curiosité pour leur faire bâtir leurs connaissances.

Pour l'entretien dans les deux parties de l'épreuve de leçon :

- Adapter son rythme d'expression à la situation interaction avec le jury ;
- Ne pas hésiter à argumenter en cas de différence d'opinion avec le jury ;
- Bien exploiter le temps de préparation pour pouvoir justifier ses choix pédagogiques ;
- Etre en capacité de prendre d'analyser ses propres propositions d'activités ;
- Connaître dans le détail les programmes d'enseignement de la Langue des signes française à minima en fonction du thème annoncé pour le CAPES (changement de thèmes tous les deux ans).

3. Deuxième épreuve d'admission : épreuve d'entretien

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. »

L'épreuve se déroule, au choix du candidat au moment de son inscription, en Langue des signes française ou

en français.

Cette épreuve comporte deux parties : présentation du parcours professionnel (15 minutes) et deux mises en situation professionnelle (20 minutes).

3.1 Partie 1 : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences

Présentation par le candidat, en cinq minutes au maximum, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

3.1.1 Prestations des candidats

La majorité des candidats n'ont pas réussi à mettre en valeur leur volonté, leur souhait de devenir enseignant de Langue des signes française : ils expliquent leurs différents parcours professionnels et insistent sur le fait d'avoir eu des propositions de poste d'enseignants sans que la démarche n'émane d'eux de manière volontaire et spontanée.

3.1.2 Recommandations du jury

La présentation du parcours professionnel riche doit mettre en valeur la motivation du candidat à devenir professeur en général, mais aussi professeur de Langue des signes française.

Le jury conseille aux futurs candidats de consulter un outil **d'aide à la préparation du concours : se reporter à la fiche méthodologique sur le site du Capes de LSF².**

3.2 Partie 2 : deux mises en situation professionnelle

Cette deuxième partie d'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire. Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

3.2.1 Sujets de la session 2023 et attentes du jury

Mise en situation professionnelle d'enseignement : Exemple 1 :

Présentation de la situation : en classe de seconde, à la première leçon de LSF L2, des garçons refusent un travail en binôme avec les filles.

Questions :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

1. Valeurs, principe République / Principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Principe égalité homme/femme, non-discrimination, laïcité (religions ?).
 2. Analyse / Solutions
- Mener un travail de collaboration avec d'autres matières (histoire géo, Education Manuelle et Technique)

² www.capes-lsf.ac-versailles.fr

autour d'un projet sur la discrimination filles/ garçons, et les discriminations en général.

- Faire intervenir les :

- Equipes académiques pilotées par le Recteur ;
- Associations partenaires reconnues par l'Education nationale ;
- Nouvelles ressources du carré régalien ;
- Ressources du guide « Idée Républicaine » à télécharger.

Mise en situation professionnelle d'enseignement : Exemple 2

Présentation de la situation : vous faites étudier aux élèves de Terminale LSF L1 un extrait du livre de André Meynard en 2010 : « Soigner la surdité et faire taire les Sourds ». Un parent d'élève vous accuse de sortir de votre obligation de neutralité.

Questions

- Quelles sont les valeurs et quels sont les principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

1. Valeurs, principe République / Principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement :

- Liberté pédagogique argumentée ;
- Liberté d'expression ;
- Reference aux textes officiels (axes culturels programme).

2. Analyse / Solutions :

- Médiation via Direction de l'établissement pour recevoir parent avec enseignant ;
- Réunion d'information pour tous les parents (liberté pédagogique expliquer etc..) ;
- Faire intervenir les :
 - Equipes académiques pilotées par le Recteur ;
 - Associations partenaires reconnues par l'Education nationale ;
 - Nouvelles ressources du carré régalien ;
 - Ressources du guide « Idée Républicaine » à télécharger.

Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire : Exemple 1

Présentation de la situation : lors d'un conseil de classe au collège le délégué des élèves souligne les différences d'évaluation entre les élèves en situation de handicap et les autres.

Questions :

- Quelles sont les valeurs et quels sont les principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

1. Valeurs, principe République / Principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement :

- Pour respecter l'égalité entre les élèves, nécessaire adaptation de l'évaluation ;
- Rappel Loi 2005 égalité des chances ;
- Ces élèves ont un Projet Personnalisé de Scolarisation, qui stipule les adaptations nécessaires, respect des aménagements décidés en Equipe de Suivi de Scolarisation et inscrits dans le Projet Personnalisé de Scolarisation.

-Respect du projet d'établissement et inclusion des élèves en situation de handicap.

2. Analyse / Solutions

- Impliquer les élèves dans l'élaboration des grilles / critères d'évaluation des uns et des autres.
- Faire intervenir les :
 - Equipes académiques pilotées par le Recteur ;
 - Associations partenaires reconnues par l'Education nationale ;
 - Nouvelles ressources du carré régalien ;
 - Ressources du guide « Idée Républicaine » à télécharger;
 - Formations M@gistère pour les personnels.

Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire : Exemple 2

Présentation de la situation : un élève vient d'être exclu d'un établissement voisin. Votre chef d'établissement sollicite l'équipe éducative et pédagogique afin de recueillir les propositions de chacun pour accueillir cet élève.

Questions :

- Quelles sont les valeurs et quels sont les principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

1. Valeurs, principe République / Principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.
 - Egalité de traitement de tous les élèves ;
 - Droit à l'instruction, éducation publique et gratuite ;
 - Secret professionnel ;
 - Pas de préjugés / neutralité.
2. Analyse / Solutions
 - Equipe de suivi de scolarité : suivi éducatif renforcé ;
 - Faire intervenir les :
 - Equipes académiques pilotées par le Recteur ;
 - Associations partenaires reconnues par l'Education nationale ;
 - Nouvelles ressources du carré régalien ;
 - Ressources du guide « Idée Républicaine » à télécharger.

3.2.2 Prestations des candidats

Concernant les mises en situation, la compréhension de la situation et l'identification de la problématique sont bonnes pour la majorité des candidats. Une minorité de candidat a eu des difficultés d'analyse de la problématique.

La majorité des candidats a su répondre aux sollicitations du jury sur les mises en situation.

La majorité des candidats n'a pas fait référence ni aux textes officiels (programme, socle) ni au référentiel des compétences attendues de l'enseignant.

Le jury a constaté que, pour la plupart des candidats, le positionnement en tant que fonctionnaire de l'Etat reste flou voire inexistant. Ainsi, les valeurs de la république et les droits et obligations des professeurs ne sont pas toujours connus. Par ailleurs, la connaissance de l'Institution (composition, ressources et fonctionnement) demeurerait trop superficielle.

Il existe une défaillance importante sur les droits et obligations du fonctionnaire. Il existe des confusions entre les droits, les devoirs, le statut et également avec les principes de la République. Il est parfois difficile pour le jury de percevoir chez le candidat sa capacité à être dès la rentrée prochaine professeur stagiaire en responsabilité.

3.2.3 Recommandations du jury

Compétences attendues :

Compte tenu de la durée de préparation, le jury n'attend pas des candidats une compréhension extrêmement

fine du texte, ni une présentation détaillée et originale dans sa structuration. L'épreuve permet de départager les candidats sur la base de leur réactivité immédiate, de leurs réponses de bon sens, de leur réflexion « à chaud » et de leur ouverture d'esprit. Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'érudition juridique, institutionnelle ou réglementaire mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une problématique susceptible de concerner de près ou de loin sa future situation professionnelle, afin de proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative. Dans cette perspective, les considérations politiques de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative. A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

- Maîtriser les valeurs de la République et savoir faire la différence avec les droits et obligations d'un fonctionnaire du service public ;
- Montrer une connaissance du fonctionnement des établissements scolaires et des commissions/ conseils / professionnels avec qui collaborer.

Le jury invite le candidat à faire le lien entre les programmes précis de Langue des signes française et les mises en situations professionnelles. Le candidat doit également connaître les dispositifs de scolarisation spécifiques aux élèves sourds (ULIS Trouble Fonction auditive, Pôle Enseignement du Jeune Sourd) mais également tous les autres dispositifs particuliers mis en place au sein des établissements scolaires (tout type d'ULIS, Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés). De même, la connaissance du travail en lien avec les partenaires des autres Ministères est attendue, dont principalement le ministère de la Santé et de la Prévention. Enfin la connaissance opérationnelle du fonctionnement d'un établissement scolaire est incontournable (fonctionnement d'un conseil d'administration, procédure et règlement intérieur en cas de sanction, accueil et scolarisation d'un élève en situation de handicap par exemple, etc.)

4. Conseils et recommandations communs aux épreuves d'admission

Dans les deux épreuves d'admission :

- a) Exposé :
 - Organiser les informations de façon à utiliser le temps dans sa globalité.
 - Avoir un plan organisé et structuré ;
 - Prendre le temps de préparer sa présentation, installer les documents nécessaires de façon à ce que ça soit confortable ;
 - Les candidats calmes, prenant le temps de préparer leur intervention (disposer les documents, s'organiser...) ;
 - La majorité des candidats reste debout, ce qui leur permet d'être à l'aise pour signer.
- b) Attitude générale, de l'expression (rythme, registre...) et du regard :
 - Adapter son rythme d'expression à la situation de présentation face au jury ;
 - Avoir une attitude corporelle correcte face au jury (pas de coudes sur la table ou de jambes nonchalamment croisées) ;
 - Adopter une attitude corporelle qui ne perturbe pas la compréhension (ne pas bouger, se balancer, ne pas exagérer les espaces, articulation trop prégnante) ;

- Veiller à définir un espace de signation ample mais sans déplacement (pieds fixes) hormis les besoins de manipulation de matériel informatique ;
 - Penser à balayer l'ensemble du jury du regard.
- c) Qualité d'expression en LSF :
- Niveau de Langue des signes française d'au moins C1 du CECRL ;
 - Amplifier et clarifier l'espace de signation. ;
 - Adapter l'expression du visage au sens du discours ;
 - Faire des recherches personnelles pour acquérir lexicologie pédagogique, didactique et en maîtriser le sens ;
 - Prosodie de la Langue des signes française à adapter en fonction du discours et de la situation de communication pour capter l'attention du jury ;
 - Ne pas omettre les structures de grande iconicité dans le discours ;
 - Demander à faire reformuler une question non comprise au jury ;
 - Pouvoir reformuler soi-même la question afin de vérifier auprès du jury qu'il a bien compris ;
 - Prendre un temps de réflexion raisonnable ;
 - Adapter son niveau de langue à la situation d'interaction et aux qualités des interlocuteurs.

En guise de conclusion, l'ensemble du jury tient à rappeler qu'il est attendu de tout candidat qu'il maîtrise parfaitement la langue des signes française, tant dans ses aspects linguistiques que culturels, mais il doit également connaître le référentiel des compétences liées au métier de professeur en collège ou en lycée³. Il est donc important, au cours de la préparation, de se projeter vers ce nouveau métier notamment en rencontrant des professeurs de Langue des signes française exerçant au sein de différents établissements et auprès de différents publics. La réalisation de stages d'observation est fortement préconisée pour appréhender la réalité du métier dans toutes ses dimensions.

³ Consulter à ce propos [Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

ANNEXES

ANNEXE 1

Bibliographie-Sitographie

I- Linguistique, littérature, histoire et culture des sourds

BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000

BRUNEL Philippe et al : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.

CANTIN Angélique, CANTIN Yann, *Dictionnaire biographique des grands Sourds en France (1450-1920)*, Archives et Culture, 2017

CANTIN Yann, *La communauté sourde de la Belle Epoque*, Archives et Culture, 2018

CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique, Acquisition et Interaction en Langue Etrangère*, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]

CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, revue Langage et Société, n° 131, mars 2010, 37-53.

DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984

ENCREVE, Florence, 2012, *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne: Créaphis.

GARCIA Brigitte et ENCREVE Florence, 2013. « La langue des signes française », *Histoire sociale des langues de France*, éd. Georg Kremnitz, 619-629. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

MILLET Agnès, 2019, *La grammaire descriptive de la Langue des signes française, dynamiques iconiques et linguistique générale*, éd. UGA, 2019

SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006

STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A. Colin, 2005

STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A. Colin, 2009

II- Didactique des langues

CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, 2000, en ligne : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs : <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>

PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

III- Préparation aux exercices du concours

TON THAT Thanh-Vân : *La composition française*, Ellipses 2015

IV- Textes officiels, programmes, ressources et rapports du jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du CAPES :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>
- Programmes de langue des signes française (LSF), cycles 3 et 4 (en annexe de l'arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF à l'école primaire et au collège) :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035427581
- Programme de Langue des Signes Française Langue première (LSF L1) au lycée d'enseignement général et technologique, Bulletin officiel n° 44 du 19 novembre 2020 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/44/57/8/ensel684_annexe1_1348578.pdf
- Programme de Langue des Signes Française Langue seconde (LSF L2) au lycée d'enseignement général et technologique, Bulletin officiel n° 44 du 19 novembre 2020 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/44/58/0/ensel684_annexe2_1348580.pdf
- Vidéos de présentation en LSF des programmes pour l'école primaire et le collège (cycles 1, 2, 3 et 4) :
<https://eduscol.education.fr/pid39261/langue-des-signes-francaise.html>
- Rapports du concours :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>
- Site du concours Capes LSF, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr
- Programmes des collèges dans les diverses disciplines :
http://www.education.gouv.fr/cid81/les-%20programmes.html#De_nouveaux_programmes_pour_la_rentree_2016
- Programmes des lycées :
<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

ANNEXE 2

3° CONCOURS DU CAFEP-CAPES

SECTION LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

ÉPREUVE DE LEÇON

Durée de préparation : trois heures

Durée totale de l'épreuve : une heure maximum

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

Tournez la page S.V.P.

Votre objectif est de concevoir et d'animer une séance en classe d'une durée d'une heure pour une classe de seconde générale et technologique en langue seconde. Vous vous appuyez sur le document vidéo en LSF ci-dessous imposé par le jury. Vous recherchez et sélectionnez, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents supplémentaires. Pour ce faire, vous disposez d'un ordinateur vous permettant d'accéder à Internet.

Cette classe est composée de quatorze élèves grands débutants dont un garçon. Deux d'entre eux ont des besoins dus à des difficultés d'apprentissage, ce qui requiert une attention spécifique de la part de l'enseignant pour surmonter les obstacles aux apprentissages.

1^{ère} partie :

Face au jury, vous restituez, analysez et commentez le document imposé, puis vous présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez votre choix.

2^e partie :

Vous présentez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposez ses propositions de mise en œuvre. Dans la perspective d'un usage en classe, vous proposez des pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques du document imposé et du ou des document(s) que vous avez choisi(s). Vous construisez cette séance en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Vous proposez un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Le document imposé par le jury :

Document : Extrait de «Silence, on tourne», vidéo en langue des signes française, émission « Signes » de RTS du 18 février 2017.

Lien : <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/silence-on-tourne?urn=urn:rts:video:8398401> (durée totale de 30 minutes)

Durée de l'extrait: 4 minutes 20